

Règles d'allocation de l'Open Season Fos Cavaou 2021

Le présent document décrit les règles d'allocation et le test économique proposés par Elengy dans le cadre de la phase engageante de l'Open-season Fos Cavaou 2021 aux fins de validation par le collège de la Commission de Régulation de l'Energie, et dont une version provisoire au sein d'un mémorandum d'information non engageant en anglais a déjà été communiquée aux services de la CRE et aux participants inscrits en juillet dernier.

Le processus commercial proposé

L'Open Season Fos Cavaou 2021 sera jalonnée de la façon suivante :

23 mars 2021	Date de lancement de l'Open Season Fos Cavaou2021
02 juillet 2021	Date Limite de Soumission Non-engageante
13 juillet 2021	Information sur les résultats de la Phase Non-engageante
09 juin 2022	Lancement de la Phase Engageante
début octobre 2022	Edition d'un Mémorandum d'Information par Elengy après délibération de la CRE
20 octobre 2022 16h00	Date Limite de Qualification
27 octobre 2022 16h00	Date Limite de Soumission Engageante
10 novembre 2022	Date de Notification des Résultats de la Phase Non-Engageante
15 décembre 2022	Date limite de signature des Accords de Souscriptions et clôture de l'Open Season

Toutes les heures indiquées ci-dessus et dans l'ensemble des publications relatives à l'Open Season doivent être comprises comme « heures de Paris ».

Jusqu'à publication du Mémorandum d'Information Final, Elengy se réserve le droit de modifier le contenu du processus et le calendrier ou de l'annuler.

Les étapes du processus d'Open Season

Le processus suivi pour l'Open Season Fos Cavaou 2021 est décrit ci-après. Tous les formulaires demandés devront être envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Elengy - Open Season Fos Cavaou 2021
 11 avenue Michel Ricard - TSA 90100
 92276 Bois-Colombes cedex, France
 A l'attention de Monsieur Giuseppe SPOTTI

Une copie numérique sera également envoyée à l'adresse : Foscavaou-Development@fosmax-Ing.com

Qualification

Tout Participant Inscrit peut demander à se qualifier pour être admis à participer à l'Open Season.

Pour se qualifier, les Participants Inscrits doivent, au plus tard à la Date Limite de Qualification, adresser à Elengy les documents de qualification reproduits en annexe du Mémoire d'Information, dûment signés ou certifiés le cas échéant, à savoir :

- une Demande de Qualification (Formulaire 1) ;
- une Délégation de Pouvoirs (Formulaire 2) ;
- une Déclaration (Formulaire 3) ;
- une Garantie de 50 000 euros (Formulaire 3)¹.

Suite à la réception de tous ces documents, Elengy confirmera au Participant Inscrit, sa qualification pour l'Open Season (Formulaire 4) ou bien lui transmettra sa décision motivée de refuser sa qualification. Un Participant Inscrit s'étant vu confirmer sa Qualification par Elengy est dénommé Participant Qualifié.

Si plusieurs Parties Liées souhaitent se qualifier pour l'Open Season, celles-ci doivent se coordonner de manière à désigner l'une d'entre elles pour devenir le Participant Qualifié représentant les Parties Liées dans le cadre de l'Open Season.

Phase Engageante

Demande de Souscription Engageante

Les Participants Qualifiés envoient leur Demande de Souscription Engageante avant la Date Limite de Soumission Engageante en utilisant le Formulaire 5, qui spécifie notamment :

- Le nombre de déchargements annuels ;
- La Capacité de déchargement en GWh par an ; la taille de cargaison moyenne résultante doit être égale ou supérieure à 1050 GWh ;
- Soutien au développement d'une seconde jetée : engagement de soutenir le développement d'une deuxième jetée jusqu'à un maximum de 10 c€₂₀₂₂/MWh d'augmentation tarifaire. Les décisions d'investissement seront prises ultérieurement après consultation des souscripteurs et une validation de la Commission de Régulation de l'Energie sur le traitement tarifaire associé.

A tout moment jusqu'à la Date Limite de Soumission Engageante, chaque Participant Qualifié est autorisé à modifier sa demande ou à l'annuler.

Gestion des Demandes de Souscription Engageante

Pour chaque Demande de Souscription Engageante reçue, un contrôle de cohérence est effectué par Elengy préalablement à l'envoi de l'accusé de réception et à l'enregistrement de la demande.

En cas de non-conformité, la demande n'est pas enregistrée et le Participant Qualifié concerné en est informé afin que sa demande puisse être corrigée.

Analyse et sélection des Demandes de Souscription

A réception des Demandes de Souscription Engageante, Elengy procède à un tri et à un Test Economique tels que décrits ci-dessous.

¹ Cette garantie est restituée aux Souscripteurs Qualifiés selon des modalités identiques à celles des Open Season précédentes d'Elengy.

Les Demandes de Souscription Engageante sont réparties en deux groupes :

- Groupe de priorité supérieure : demandes de Capacités égales ou supérieures à 15 TWh par an sur une période d'au moins 10 années consécutives ;
- Groupe de priorité inférieure : autres demandes.

Au sein du Groupe de priorité supérieure, les demandes sont triées par ordre décroissant de durée moyenne de profil, définie comme le rapport des capacités de déchargement cumulées sur la plus grande capacité annuelle de déchargement dans le profil demandé.

En cas d'égalité entre deux demandes, les Demandes de Souscription Engageante des Participants Qualifiés ayant accepté le Soutien au développement d'une seconde jetée seront prioritaires.

Ensuite, lorsque des demandes donnent toujours des résultats égaux, les Demandes de Souscription Engageante des Participants Qualifiés ayant déposé une demande lors de la Phase Non Engageante de l'Open Season Fos Cavaou 2021 seront prioritaires.

Si lors de l'application de la méthodologie ci-dessus, des Demandes de Souscription Engageante donnent toujours des résultats égaux, Elengy proposera une allocation au prorata de leur Capacité demandée. Au cas où l'un des Participants Qualifiés est en désaccord et notifie son refus à Elengy dans un délai d'un (1) jour ouvré après réception de la proposition d'attribution partielle, un tirage au sort sera effectué.

Si une Demande de Souscription Engageante ne peut pas être intégralement satisfaite, il sera proposé au Participant Qualifié concerné une allocation partielle de sa demande (non applicable dans le cas du prorata décrit au-dessus) qu'il aura le pouvoir de refuser. En l'absence de réponse de sa part sous trois (3) jours ouvrés, il sera considéré que l'allocation a été refusée. Le cas échéant, Elengy poursuit alors le traitement des Demandes de Souscription Engageante restant dans le Groupe de priorité supérieure, s'il en reste.

Si après application du processus ci-dessus, certaines Capacités n'ont pas été allouées, la même méthodologie sera appliquée aux Demandes de Souscription Engageante du Groupe de priorité inférieure.

Test Economique

Une fois les demandes de capacités triées et pré-allouées selon le processus décrit au chapitre précédent, un Test Economique est réalisé avant toute confirmation des allocations aux Participants Qualifiés. Le but de ce Test Economique est d'assurer que le tarif prévisionnel estimé sera suffisamment attractif.

Elengy considérera que le Test Economique est positif si les Capacités allouées portent sur des souscriptions d'au moins 15 TWh/an sur une période d'au moins 10 ans.

Si le Test Economique est positif, les allocations seront confirmées aux allocataires selon les dispositions du chapitre « Allocation des capacités ».

Si le Test Economique n'est pas satisfait tout en étant relativement proche du niveau seuil défini, Elengy se rapprochera des Participants Qualifiés et le cas échéant de la CRE pour tenter de trouver une solution telle que, par exemple, une augmentation de la demande exprimée par les participants ou l'acceptation du risque d'un tarif futur plus élevé.

En l'absence d'une solution acceptable commune sous un délai de 14 jours calendaires, le Test Economique sera réputé négatif.

Si aucune Capacité n'est allouée, l'Open Season sera déclarée infructueuse et close.

Allocation des Capacités

A l'issue de l'étape précédente, en cas de Test Economique positif, les Capacités allouées sont confirmées aux Participants Alloués (Date limite de Notification des Résultats de la Phase Engageante) et un Accord de Souscription est signé. L'Accord de Souscription détaille les éventuelles conditions suspensives.